

Département de la Loire
Arrondissement de Roanne
Canton de Boën

Commune de SOUTERNON

Mairie

31, Place de l'Eglise
42260 SOUTERNON
Tél : 04 77 65 54 56
souternonmairie@yahoo.fr
www.souternon.com



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
EN DATE DU 20 OCTOBRE 2026**

**Arrêté municipal portant sur l'autorisation de stationnement et de dépôt
et sur la réglementation de la circulation
Chemin des Deux Eaux**

Le maire de SOUTERNON,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Considérant la demande de dépôt et de stationnement, et la demande d'arrêté de police de circulation transmises par l'entreprise SAUR domiciliée ZAC des Grandes Terres à ST GERMAIN LAVAL qui doit effectuer des travaux de branchement d'eau potable Chemin des Deux Eaux

Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules et des piétons sur ce chemin

ARRETE :

Article 1. L'entreprise SAUR est autorisée à effectuer des travaux de branchement neuf du réseau d'eau potable

Article 2. Lors du chantier, la circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits dans les deux sens de circulation, Chemin des Deux Eaux à SOUTERNON, du croisement avec la RD 18 jusqu'au croisement avec le Chemin de Prachaise, du vendredi 30 octobre au mardi 10 novembre 2026 inclus.

Article 3. La signalisation nécessaire à l'application dudit arrêté sera mise en place par l'entreprise SAUR.

Article 4. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

Article 5. Cet arrêté sera transmis aux services de la Gendarmerie et porté à la connaissance du public par voie d'affichage.

A SOUTERNON, le 20/10/2026

Le Maire, Guy SIMON

